

# Nos Missions



## INFORMER

sur les troubles neuro-développementaux



## AIDER

Les professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne



## COORDONNER

Les parcours de bilans et d'interventions précoces



## ORIENTER

Vers les professionnels libéraux et les structures de 2<sup>ème</sup> ligne



## MOBILISER

Le forfait précoce



## ACCOMPAGNER

La famille dans le parcours de soin



## Territoire de la PCO

## Nous contacter



Elodie DUBRULLE - Cambrésis

07 84 02 66 06

[elodie.dubrulle@apf.asso.fr](mailto:elodie.dubrulle@apf.asso.fr)



Lucas GOURLET - Douaisis

06 02 19 18 27

[lucas.gourlet@apf.asso.fr](mailto:lucas.gourlet@apf.asso.fr)



Julie SMIGETZKI - Sambre

Avesnois

06 02 06 70 62

[julie.smigetzkij@apf.asso.fr](mailto:julie.smigetzkij@apf.asso.fr)



Valérie TOMSON - Valenciennes

06 74 54 70 90

[valerie.tomson@apf.asso.fr](mailto:valerie.tomson@apf.asso.fr)



[pco.hainaut@apf.asso.fr](mailto:pco.hainaut@apf.asso.fr)



4 rue Jean Dauby - 59300 VALENCIENNES

03 27 41 87 80



Pour les enfants de 0 à 7 ans avec suspicion de Troubles du Neuro-Développement (TND)

À destination des Professionnels

REPÉRER ET GUIDER

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN



Détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de 7 ans

## Qui est concerné ?

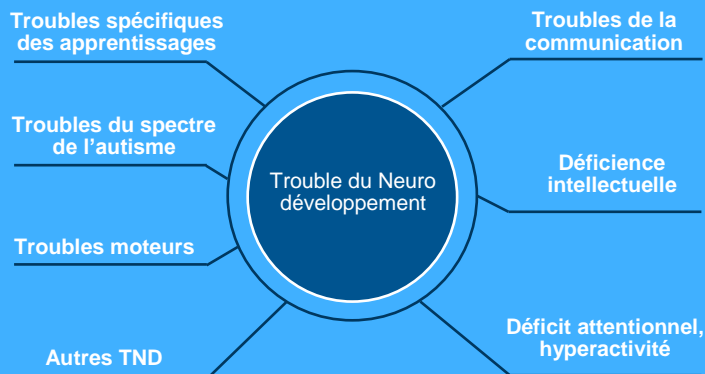
- Enfant de moins de 7 ans
- Avec une suspicion de **Trouble du Neuro-Développement (TND)**
- Adressé par un médecin (scolaire PMI généraliste, pédiatre, crèche)
- Avant toute notification d'orientation MDPH

PCO Hainaut

Plateforme de Coordination et d'Orientation

## Pourquoi parle-t-on de TND ?

Les troubles du neuro-développement sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif, moteur et/ou affectif.

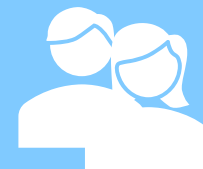


## Vous êtes professionnel de la petite enfance



Vous pouvez bénéficier d'un appui au **repérage des TND**. Il vous suffit de nous contacter pour bénéficier d'une **sensibilisation** et de **temps d'échange**. Cela vous permettra de repérer les signes d'un **développement inhabituel chez l'enfant** et d'interpeller le médecin de votre structure avec **accord des parents**. Il pourra adresser l'enfant à la PCO via le formulaire ci-dessous.

## Vous êtes professionnel de santé libérale



(Psychologue/ neuropsychologue, psychomotricien, ergothérapeute)

Pour **contribuer aux missions** de cette plateforme, il vous faut solliciter le **coordonnateur de parcours** afin de signer une **convention de partenariat**. Le coordonnateur pourra vous contacter dans le cadre d'un **diagnostic** ou d'un **accompagnement d'enfant porteur de TND**.

La plateforme financera les **bilans d'intervention précoce** et les **séances** avec le **soutien** de la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**.

## Vous êtes médecin

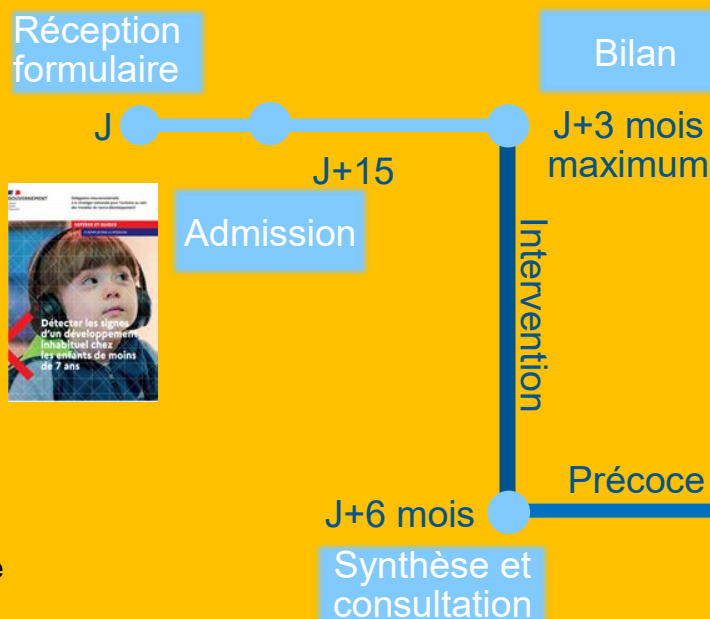


Vous pouvez faire appel à la PCO pour vos jeunes patients. Pour cela il vous faut :

- Remplir le « guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants » disponible sur le site **www.handicap.gouv.fr**
- Puis le transmettre à la plateforme avec **vos préconisations**

Le coordonnateur vous contactera dans les 15 jours pour vous informer des modalités d'accompagnement de l'enfant et de sa famille

## Comment ça marche ?



**Soins**  
Financés par la CPAM

Fin de parcours diagnostic & orientation  
J+12 mois  
(Ou report de 12 mois supplémentaires)